



CPN du 12 octobre Une tentative pour finir en beauté



Clap de fin

après avoir assisté à la 1^{ère} CPN de sa mandature, le Président Goguet a enfin daigné participer à la dernière.

Les sujets à l'ordre du jour étaient nombreux et cette très belle mise en scène donnait l'illusion à la Tutelle d'un dialogue social apaisé après s'être fait taper sur les doigts à la précédente CPN.

Ce qu'il faut en retenir :

* une grande première : après de nombreuses demandes de l'UNSA-CCI, présentation partielle des comptes du réseau (2020). Nous retenons que les CCI ont externalisé près d'un milliard de Chiffre d'Affaires par la création de filiales.



L'effet pervers de cette stratégie est l'appauvrissement de la raison d'être des CCI.

En refusant cet exercice au niveau régional et local, l'employeur démontre qu'il n'a pas pris la mesure de l'importance de la transparence sur les informations budgétaires pour un dialogue constructif et une relation de confiance avec les salariés.

Commençons dès aujourd'hui à présenter les comptes aux représentants du personnel. C'est déjà obligatoire dans toute entreprise privée et le deviendra demain dans les CCI.

* le mal-être des salariés sur lequel l'UNSA-CCI alerte depuis des années n'est pas une illusion : le bilan hygiène et sécurité pointe l'augmentation du nombre de visites à la médecine du travail, à l'initiative de salariés. Que fait l'employeur à part acter les choses ?

* l'UNSA-CCI a demandé des informations sur l'avancée de l'INPI sur les plateformes CFE. Le Président Goguet se dit optimiste pour les salariés des CFE sur la poursuite des prestations de conseil et accompagnement. L'UNSA-CCI a demandé qu'il communique auprès des salariés pour les rassurer. Le Président Goguet s'y engage.

* l'UNSA-CCI demande à avoir connaissance du plan d'action pour l'accompagnement des salariés au changement. Car les enjeux sont importants et le virage qu'il nous est demandé de



CPN du 12 octobre Une tentative pour finir en beauté



prendre ne peut pas se faire sans accompagnement professionnel.

* L'UNSA-CCI a une nouvelle fois dénoncé le gel insupportable et injuste du point d'indice depuis 2010, auprès de la Tutelle et du Président Goguet. Les salariés sont clairement pris en otage. Le Président Goguet nous a presque fait pleurer en nous expliquant que la baisse de ressources justifie le gel du point. Le discours n'est plus feutré : les salariés sont instrumentalisés comme variable d'ajustement pour amortir les ponctions de l'Etat. L'UNSA-CCI demande officiellement à la Tutelle d'être notre porte-parole auprès du Ministre pour prendre position et gommer cette injustice.

* L'UNSA-CCI propose une porte de sortie : flécher une part du taux directeur vers l'augmentation du point afin que tous les salariés en profitent. Le Président Goguet se targue qu'à peine 20% des salariés (2.600 précisément) ont eu une augmentation en 2020. L'UNSA-CCI n'y croit pas et demande à avoir un bilan des personnes non augmentées depuis au moins 5 ans.

Après un vibrant plaidoyer de l'UNSA-CCI, le Président Goguet accepte de porter le taux directeur de 0,1 à 0,2 %

* poursuite du chantage à la signature de la Convention Collective :

- L'UNSA-CCI demande l'adaptation de l'accord télétravail. CCI France fait preuve d'immobilisme ignorant l'attitude progressiste de certaines régions ;
- L'UNSA-CCI demande à la Tutelle de prendre ses responsabilités pour faire appliquer le congé paternité aux agents publics des CCI (les salariés de droit privé en bénéficiant légalement) dans la mesure où la loi le prévoit pour **TOUS** les salariés.

* Congé rémunéré pour les soins dans le cadre d'une ALD : le Président Goguet promet de faire une recommandation à l'ensemble des CCIR afin que les collègues en ALD perçoivent la totalité de leur salaire en cas de soins pendant les horaires de travail (3 jours par an).

Pour information, vos représentants du personnel restent vos interlocuteurs au moins jusqu'au 30 septembre 2022.

**Contactez-nous, n'hésitez pas à nous
interpeller !! Témoignez de votre réalité !**

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur

www.unsa-cci.com